

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER  
VIVIENNE-GAILLON  
14.05.2018**

Liste de présence :

<i>Collège I</i>		<i>Collège II</i>	
Hélène de BARMON	Oui	Christine VOS	Oui
Sandrine WANTEN	Non		
Franck Boyer	Excusé		
Marie-Christine MALECOT	Excusée	Marie-Laure THIERRY (co-présidente APE)	Oui
Anne-Sophie JELIC	Oui	Philippe GODOY	Oui
Véronique GABORIAU	Oui		
Géraldine WOLF	Oui	<i>Collège III</i>	
Michel GENDROT	Oui	Olivia HICKS-GARCIA	Oui
Pascal MUNIER	Oui	Brice ALZON	NON
Edouard WOLF	Oui		
Rafael MANDUJANO ORTIZ	Oui		
Stéphane LEULLIER	Oui		

Étaient également présents : Véronique LEVIEUX, Maxime DES GAYETS, Bruno CHARPENTIER

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte-rendu du 19 mars 2018 a été approuvé à l'unanimité.

**2. INTERVENTION DU MAIRE DU 2<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT**

Monsieur Le Maire est venu rappeler les évènements du 12 mai qui ont ôté la vie à un jeune autoentrepreneur de 29 ans. Monsieur BOUTAULT a souligné le comportement civique des commerçants, et tout particulièrement le courage exemplaire du personnel du café Dalayrac en protégeant passants et clients qui se trouvaient au cœur de l'évènement, l'intervention très rapide de la police, la mobilisation de tous les élus présents sur les lieux. Une cellule psychologique a été mise en place à l'Hôtel Dieu au 7 rue de la Cité pour accueillir les témoins directs et indirects.

Monsieur BOUTAULT a invité chacun à se retrouver près du métro 4 septembre le mercredi 16 mai à 10h pour rendre un hommage aux victimes et adresser un remerciement à toutes les personnes qui ont aidé. 2 mots sont mis en avant par le Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : vigilance

et résilience ; les phénomènes qui nous dépassent ne doivent pas altérer nos valeurs, sans pour autant oublier et minimiser la tragédie qui a eu lieu.

### **3. FUSION DES 4 ARRONDISSEMENTS DU CŒUR DE PARIS**

Hélène de BARMON a présenté les principales conclusions des réunions de travail organisées par les conseils de quartier du 2<sup>e</sup> arrondissement. 3 réunions de travail ont eu lieu autour des 3 thèmes suivants :

- 1- Quels services publics dans la future Mairie de secteur ?
- 2- Quelle utilisation pour les autres bâtiments, notamment pour l'actuelle mairie du 2<sup>e</sup> ?
- 3- Quelle nouvelle géographie des conseils de quartier ?

Hélène de BARMON propose de diffuser par mail les 3 comptes-rendus détaillés aux conseillers de quartier.

Hélène de BARMON insiste sur l'importance de la charte des conseils de quartier afin que la nouvelle charte constitue une avancée en termes de démocratie participative, encourage l'engagement des citoyens et garantisse la sélection des conseillers de quartier parmi les habitants.

Il est indiqué que la conférence plénière des conseils de quartier des 4 arrondissements se tiendra le 23 mai à 18h à la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement. Elle aura pour objet de synthétiser ces travaux qui seront annexés au rapport remis à la Mairie de Paris.

### **4. PRESENTATION DES PROPOSITIONS CONCRETES DE L'OPERA-COMIQUE**

En préambule, les membres du conseil de quartier évoquent l'article paru dans la newsletter du 2<sup>e</sup> arrondissement ; l'article précise que le rapprochement avec l'Opéra-Comique est une initiative de la Mairie du 2<sup>e</sup> alors qu'il aurait été juste de préciser qu'il s'agissait d'une initiative des conseillers de quartier, ce qui aurait eu le mérite de valoriser le rôle et l'engagement des acteurs impliqués dans les Conseils de Quartier.

Lors d'une réunion le 22 mars avec les responsables des relations avec les publics et de la médiation de l'Opéra Comique, différentes pistes ont été abordées.

Une première réflexion sur les offres tarifaires permet en première approche d'offrir aux habitants du 2<sup>e</sup> une réduction de 15% sur tous les spectacles (places à l'unité) et de 50% le jour même sur les places restantes.

Louis MURAZ souligne que les entreprises par exemple bénéficient déjà d'une réduction de 15% et que l'offre accordée aux habitants du 2<sup>e</sup> n'est finalement pas aussi avantageuse qu'on aurait pu l'espérer.

Une base de données des habitants du 2<sup>e</sup> dont la gestion serait complexe n'est pas envisagée.

Un Blog est proposé par Rafael MANDUJANO ORTIZ ; les habitants viendraient s'abonner afin de se tenir informés. La proposition mérite d'être étudiée mais il apparaît plus judicieux que les informations soient diffusées de façon périodique, et archivées, sur le site de la Mairie du 2<sup>e</sup>. L'importance de l'historisation des informations et des événements a également été évoquée dans un souci de mémoire culturelle collective.

Olivia HICKS répond que les informations sont diffusées sur le site de la Mairie du 2<sup>e</sup> en fonction de l'actualité et que la Mairie du 2<sup>e</sup> n'a pas pour vocation de promouvoir et de favoriser des activités commerciales. Les conseillers de quartier répliquent que les initiatives autour de la culture et la vitalité autour de la création culturelle devraient au contraire être encouragées et promues.

Plusieurs personnes signalent ne pas recevoir les informations de la Mairie du 2<sup>e</sup> par mail, bien qu'inscrites sur le site. Olivia HICKS qui n'a jamais eu connaissance de ce cas de figure les invite à procéder à une nouvelle inscription.

Suite à une réunion le 3 mai avec le responsable de la médiation de l'Opéra Comique, Philippe GODOY précise que des visites guidées sont à l'étude (20-25 personnes max), ainsi qu'un circuit parcourant les rues des Musiciens. Un livret sera réalisé, à leur frais, autour du thème des Musiciens ; il aurait toute sa place sur le Blog évoqué précédemment. Concernant l'idée de rallye, des sociétés existent, parcourant notamment les passages dans le 9<sup>e</sup> mais elles facturent 35 euros par personne, option qui ne peut être retenue dans le cadre d'un partenariat.

Rafael MANDUJANO ORTIZ évoque l'idée d'un partenariat avec la Mairie du 2<sup>e</sup> dans le cadre d'un *Pass Culture*, idée qui mérite d'être étudiée avec la Mairie du 2<sup>e</sup>.

#### **5. PRECISIONS CONCERNANT LA NOUVELLE REGLEMENTATION DES LOCATIONS MEUBLEES TOURISTIQUES**

Des demandes de précisions complémentaires autour des locations meublées touristiques nous semblent utiles afin de pouvoir apprécier, après 6 mois, la portée réelle de la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

- depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017, 797 enregistrements actifs<sup>1</sup> ont été créés dans le 2<sup>e</sup>, dont 490 associés à la résidence principale (dans Paris on compte 17 355 enregistrements actifs dont 14 368 de résidences principales). Le 2<sup>ème</sup> arrondissement représente donc 4,6% des enregistrements et 3,4% des résidences principales enregistrées.
- Au 1<sup>er</sup> mai 2018, 38 dossiers sont en cours d'instruction suite à signalement.
- sur le site d'Airbnb, 1281 annonces ont été répertoriées dans le 2<sup>e</sup> au 11 mai 2018, dont 424 (33%) avec un numéro d'enregistrement.
- Détail des verbalisations dans le 2<sup>ème</sup>

<b>Contentieux 2ème</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
saisines TGI	15	2
Ordonnances TGI	3	2
<b>Amendes</b>	<b>65 000,00 €</b>	<b>31 000,00 €</b>

Explications :

- 1) une saisine est un dossier contentieux qui est envoyé au TGI donc pas encore jugé.
- 2) Une ordonnance = décision de jugement du TGI

<sup>1</sup> Par « Actives » il faut entendre que cela comprend les enregistrements actifs de déclarations de meublés qui n'ont pas été supprimés depuis qu'ils ont été créés.

- la carte interactive disponible sur *Paris Data* et qui se limite au changement d'usage ne sera pas étendue à l'ensemble des meublés touristiques, pour des raisons de protection des données (RGPD).  
<https://opendata.paris.fr/explore/dataset/registre-des-autorisations-de-changement-dusage-pour-les-meubles/?q=75002>

En effet, le décret ° 2017-678 du 28 avril 2017 a supprimé dans l'article D324-1-1 du code du tourisme la phrase « La liste des meublés de tourisme (...) est consultable en mairie ».

Cette demande de carte des déclarations pose donc des difficultés sur le plan de la protection des données que nous devons préalablement analyser, dans un contexte global plutôt très sécurisé avec la mise en place du RGPD.

Les déclarations de meublés de tourisme sont associées à des données personnelles : identité du déclarant, caractéristiques du meublé (adresse, étage, porte, nombre de pièces et de lits, parfois numéro d'identifiant fiscal...), d'où la nécessité pour nous d'être vigilants sur les modalités éventuelles de leur diffusion.

De plus, le téléservice a été l'objet d'une déclaration CNIL et d'une analyse de risque qui ne prévoit pas de diffusion de ces données en dehors des services de la Ville.

Le cas de la carte des décisions de changement d'usage avec compensation sur *paris.fr* ou de l'open data des autorisations de changement d'usage pour les meublés est différent, puisque ces décisions sont publiées au BMO.

Les règlements de copropriété peuvent intégrer des restrictions liées aux locations meublées touristiques.

Véronique LEVIEUX souligne le jeu ambigu de Airbnb qui dit respecter la réglementation dans les 4 arrondissements du centre de Paris ; quid des autres arrondissements ?

D'autre part, le futur projet ELAN pourrait proposer de diminuer le nombre de jours max autorisés actuellement fixé à 120 jours, à l'image d'autres capitales européennes.

## **6. REGLEMENTATION APPLICABLE A L'ECLAIRAGE NOCTURNE A PARIS**

Suite aux cas répertoriés lors du précédent conseil de quartier, Bruno CHARPENTIER apporte quelques précisions.

La réglementation en vigueur stipule que les enseignes lumineuses, hors dérogations, doivent demeurer éteintes entre 1h et 6h du matin.

L'hôtel France d'Antin Opéra par exemple procède à l'extinction de l'éclairage extérieur lorsque le dernier client est rentré à l'hôtel, réponse jugée non satisfaisante en l'état.

L'enseigne Marks & Spencer sur les Grands Boulevards ne projette plus de lumière aveuglante dans la rue Vivienne.

L'enseigne Domino's rue Saint-Marc reste pour le moment éclairée toute la nuit. La DPSP a été relancée.

## **7. TRAVAUX RUE VIVIENNE ENTRE LES NUMEROS 32 ET 38**

Les bandes de stationnement ont été effacées et les bornes Autolib' et « VULe » ont été partiellement démantelées. A priori, il est prévu que des bornes Autolib' soient mises en service ; l'hypothèse reste à confirmer.

Bruno CHARPENTIER précise que l'objectif des aménagements prévus rue Vivienne est de sécuriser la circulation des vélos en contre-sens dans la rue Vivienne.

Néanmoins, Stéphane LEULLIER souligne qu'il manque une signalisation de type *bande jaune continue* sur le bord du trottoir, indiquant aux automobilistes que le stationnement est interdit entre le 32 et le 38 rue Vivienne.

Bruno CHARPENTIER indique que des arceaux vélos sont également prévus au 28 rue Vivienne ; Stéphane LEULLIER confirme que ces arceaux vélos ne sont pas en place.

## **8. FLUICITY**

Olivia HICKS confirme à priori que le service FluiCity est en place et qu'il est actuellement en cours de test. Le Maire a en effet souhaité qu'il y ait un rodage en amont du lancement public qui se fera début juillet.

Ce laps de temps offrira l'occasion de tester et de partager en proximité, l'application en grandeur nature et de faire remonter des remarques pour tout réglage éventuel avant le lancement officiel.

Fluicity sera donc ouvert prochainement et invitera en particulier les habitants à proposer un nom à la nouvelle placette végétalisée, à la jonction des rues d'Aboukir, du Louvre et Montmartre.

## **9. VERBALISATION DES TERRASSES SAUVAGES**

Concernant la verbalisation des terrasses sauvages, il s'agit d'amendes de classe 3 dans le cas de faibles encombrements (68 euros), et de classe 4 (135 euros) dans le cas d'encombrements plus importants pénalisant ou mettant en danger la circulation des piétons.

Les conseillers de quartier considèrent que le montant de l'amende est insuffisant et peu dissuasif.

Bruno CHARPENTIER répond que la répression n'est pas la solution et que la main courante au Commissariat demeure la procédure en vigueur pour signaler et tracer toute infraction. Christine VOS cite en particulier le cas de la crêperie *Petit Breton* au 12 rue du Port-Mahon qui a fait l'objet d'un accident piéton et qui, malgré l'amende, ne semble pas avoir fait évoluer la situation.

Les élus proposent d'inviter les agents de la DPSP au prochain conseil de quartier le 25 juin afin de présenter leur mission et répondre aux questions des habitants, proposition acceptée très favorablement par l'assistance.

## 10. MOUVEMENT SOCIAL VELIB'

Concernant la mise en service du nouveau Velib', les conseillers de quartier soulignent le *fiasco* et les nouveaux retards dans la transition vers le nouvel opérateur *Smovengo*.

A ces retards vient s'ajouter un mouvement social qui perturbe la mise en service des nouvelles stations et l'opérabilité des stations déjà déployées.

Les options *Velib' électriques* ainsi que le système *Park+* censé permettre aux usagers de déposer les vélos plus facilement et pallier le manque de stations ont été momentanément suspendues ; ces 2 innovations faisaient pourtant partie des arguments en faveur de la solution *Smovengo*.

Le service de location de *Velib' électriques* est suspendu jusqu'à ce que l'entreprise ait correctement électrifié les stations.

Aucune réponse concrète en séance quant aux **conditions d'indemnisation** des usagers lésés depuis maintenant plusieurs mois.

## 11. MISE EN EAU DE LA FONTAINE LOUVOIS

Philippe GODOY signale que la plupart des fontaines Parisiennes fonctionnent alors que la fontaine Louvois n'est toujours pas mise en eau au 14 mai.

Véronique LEVIEUX répond que la fontaine Louvois n'est pas la seule et que sa mise en eau est prévue dans la semaine du 21 au 25 mai.

## 12. PROJETS D'INVESTISSEMENT

Hélène de BARMON a reçu un mail de la Mairie du 2<sup>e</sup> concernant le budget d'investissement et demandant des propositions de projets d'ici fin juin 2018. Hélène de BARMON souligne le délai très court pour répondre à cette demande.

Le budget alloué de l'ordre de 40 k€ sera perdu le cas échéant.

Olivia HICKS précise que ce point n'est pas nouveau et que la date d'échéance était connue.

Hélène de BARMON précise que l'objectif était de reporter et de cumuler les montants très faibles alloués chaque année pour proposer un projet plus ambitieux.

Parmi les idées émises, les projets tournent principalement autour de la *Végétalisation* de notre quartier jugée insuffisante.

Les pots de fleurs n'ont pas la faveur des conseillers de quartier car peu esthétiques et rapidement dégradés. A cela s'ajoute la problématique d'entretien des arbustes et des fleurs.

Planter des arbres *en pleine terre* constitue pour les conseillers de quartier un projet d'investissement utile et pérenne.

Stéphane LEULLIER ajoute que les arbres sont répertoriés sur le site *Paris Data*, par arrondissements, et que le 2<sup>e</sup> arrondissement est celui qui figure en dernière position, avec 547 arbres répertoriés.

<https://opendata.paris.fr/explore/dataset/les-arbres/>

IDBASE	TYPEEMPLACEMENT	DOMANIALITE	ARRONDISSEMENT	COMPLEMENTADRESSE	NUMERO	LIEU / ADRESSE	IDEMPLACEMENT	LIBELLEFRANCAIS
1	2 009 204	Arbre	Alignement	PARIS 4E ARRD		QUAI SQUARE BARYE	000202007	Pistane
2	120 251	Arbre	Jardin	PARIS 18E ARRD		SQUARE HUCHARD	00000034	Thuya
3	137 288	Arbre	Jardin	PARIS 13E ARRD		JARDINIERE PLACE JEAN VILAR	00000012	Pommier à fleurs
4	142 560	Arbre	CIMETIERE	PARIS 20E ARRD		CIMETIERE DU PERE LACHAISE / DIV	D00000015015	Erable
5	143 008	Arbre	CIMETIERE	PARIS 20E ARRD		CIMETIERE DU PERE LACHAISE / DIV	D00000028035	Erable
6	145 926	Arbre	CIMETIERE	VAL-DE-MARNE		CIMETIERE DE THIAIS / AVENUE DU J	A10400000007	Erable
7	152 977	Arbre	CIMETIERE	VAL-DE-MARNE		CIMETIERE DE THIAIS / AVENUE L / C	A124000092001	Micocoulier
8	161 041	Arbre	CIMETIERE	VAL-DE-MARNE		CIMETIERE DE THIAIS / AVENUE CEN	A01300030002	Pistane
9	162 168	Arbre	CIMETIERE	VAL-DE-MARNE		CIMETIERE D'IVRY / AVENUE LATERA	A12800025006	Pistane
10	164 573	Arbre	CIMETIERE	VAL-DE-MARNE		CIMETIERE DE THIAIS / AVENUE C / C	A00800042004	Cerisier à fleurs
11	171 244	Arbre	CIMETIERE	HAUTS-DE-SEINE		CIMETIERE DE BAGNEUX / AVENUE C	A07400056003	Orme
12	184 902	Arbre	DASCO	PARIS 18E ARRD		ECOLE ELEMENTAIRE / B PLACE FRA	000101012	Erable
13	186 052	Arbre	DFPE	PARIS 19E ARRD		PREAULT (10)	19570007	Thuya
14	188 471	Arbre	Jardin	PARIS 15E ARRD		JARDIN SAIDA / 68 RUE DE DANTZIG	000102004	Marronnier
15	188 957	Arbre	DASCO	PARIS 15E ARRD		MOLLIS (31-33) MAT	08550003	Prunus n. sp.
16	198 279	Arbre	DJS	PARIS 13E ARRD		CENTRE SPORTIF GEORGES CARPEN	00010239	Pin
17	252 481	Arbre	Alignement	PARIS 16E ARRD		AVENUE THEOPHILE GAUTIER	000101029	Sophora
18	252 490	Arbre	Alignement	PARIS 16E ARRD		AVENUE THEOPHILE GAUTIER	000301002	Sophora
19	253 931	Arbre	Alignement	PARIS 16E ARRD		RUE CHARDON LAGACHE	000301001	Pistane
20	255 702	Arbre	Alignement	PARIS 14E ARRD		BOULEVARD RASPAIL	003701020	Tilleul
21	2 001 444	Arbre	Alignement	BOIS DE BOULOGNE		ALLEE DE LA REINE MARGUERITE	001101060	Marronnier
22	280 456	Arbre	Alignement	PARIS 8E ARRD		PLACE DE LA CONCORDE	000305004	Marronnier
23	280 576	Arbre	Alignement	PARIS 8E ARRD		AVENUE DES CHAMPS ELYSEES	000307029	Marronnier
24	281 954	Arbre	Alignement	PARIS 17E ARRD		RUE GUERSANT	000802006	Sophora
25	286 514	Arbre	Alignement	PARIS 10E ARRD		PLACE RAULU FOLLEREAU	000104003	Arbre aux quarante éc
26	289 553	Arbre	Alignement	PARIS 12E ARRD	61	AVENUE DE SAINT MANDE	000701011	Micocoulier
27	301 420	Arbre	Alignement	PARIS 13E ARRD		AVENUE D'ITALIE	000103016	Orme
28	2 003 435	Arbre	Alignement	BOIS DE VINCENNES		ROUTE DE LA PYRAMIDE	000501004	Tilleul
29	2 004 250	Arbre	Alignement	BOIS DE VINCENNES		ROUTE DE LA DAME BLANCHE	000101013	Marronnier
30	2 004 969	Arbre	Alignement	BOIS DE VINCENNES		ALLEE ROYALE	000202010	Pistane
31	2 005 947	Arbre	Alignement	BOIS DE VINCENNES		AVENUE DES TRIBUNES	000202041	Pistane
32	2 007 938	Arbre	Jardin	PARIS 19E ARRD	<Nul>	JARDINIERE RUE HENRI VERNEUIL /	000101004	Fevier
33	2 013 325	Arbre	Jardin	BOIS DE VINCENNES		INSEP / AVENUE DU TREMBLAY	00020071	Charme
34	2 018 063	Arbre	DASCO	PARIS 15E ARRD		ECOLE ELEMENTAIRE / 14 RUE FRAN	090002008	Pêcher
35	2 018 795	Arbre	DJS	PARIS 16E ARRD		TERRAIN EDUCATION PHYSIQUE GEC	462901014	Erable
36	205 420	Arbre	Alignement	PARIS 20E ARRD		AVENUE DE LA PORTE DE VINCENNE	000103018	Marronnier
37	209 544	Arbre	Alignement	PARIS 16E ARRD		AVENUE GEORGES MANDEL	000101019	Marronnier
38	218 123	Arbre	Alignement	PARIS 7E ARRD	tpc. f. 40bis	AVENUE DE SAXE	000102023	Pistane
39	223 529	Arbre	Alignement	PARIS 9E ARRD	f11	BOULEVARD DE CLICHY	000103008	Pistane
40	226 223	Arbre	Alignement	BOIS DE BOULOGNE		ALLEE DU BORD DE L'EAU	000101115	Pistane

Bruno CHARPENTIER et Olivia HICKS répondent que les arrondissements ne peuvent pas être comparés aussi simplement et que la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement a toujours recherché à planter des arbres dès que cela a été possible. D'autre part, plusieurs murs végétalisés existent, rue Tiquetonne ou rue des Petits-Carreaux par exemple, contribuant à verdier progressivement notre quartier. Christine Vos rappelle que le mur de la rue des Petits Carreaux relève d'une initiative privée et ne peut de ce fait être mis au crédit du bilan de la mandature.

La Place de la Bourse est à nouveau évoquée comme place pouvant avantageusement accueillir des arbres. Olivia HICKS indique que ce projet a déjà été présenté et a été *retoqué* par les Architectes des Bâtiments de France.

Stéphane LEULLIER répond avoir déposé le projet de *verdisation* de la Place de la Bourse dans le cadre du budget participatif et avoir obtenu une réponse qui ne faisait pas référence au caractère minéral de la Place de la Bourse (voir lien).

<https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/jsp/site/Portal.jsp?page=idee&campagne=D&idee=399>

Pour 2017, la Mairie de Paris a donné la priorité au réaménagement de sept grandes places parisiennes : Bastille, Fête, Gambetta, Italie, Madeleine, Nation ou Panthéon. En effet, la Ville de Paris a mis en place une vaste concertation "Réinventons nos places". C'est à partir des idées des parisiens sur leurs manières de voir et de vivre la ville, postées sur la plateforme participative *idees.paris* entre juin et septembre 2015, que les projets de réaménagement vont progressivement se dessiner. Vous pourrez suivre l'avancement de ces projets sur



paris.fr et consulter grâce aux documents disponibles en ligne le détail de chaque place à rénover. De plus, dans le cadre du projet lauréat du BP 2016, « Réinventons nos places des quartiers populaires », six places et placettes situées dans des quartiers populaires (place du Colonel Fabien, de l'Argonne, Saint-Blaise, Charles Monselet, Alphonse Allais ainsi que l'angle de la rue Crespin du Gast/Passage de Ménilmontant) vont être rénovées et végétalisées. Vous pourrez suivre l'avancement de ces projets sur [budgetparticipatif.paris](http://budgetparticipatif.paris).

Selon l'ABF que j'avais rencontrée il y a deux ans avec un ami, la verdisation de la Place de la Bourse peut s'imaginer aussi verticalement. Cf rue d'Aboukir.

Sur le plan horizontal, une marque de bière avait mis de l'herbe artificielle il y a quelque temps sur les marches de la Bourse pour une manifestation, c'était très réussi.

Olivia HICKS ajoute que planter des arbres *en pleine terre* devient complexe et coûteux. L'*amiante naturel*, découverte en 2012 et présente massivement dans le bitume, ralentit en effet considérablement les chantiers, obligés d'appliquer des normes strictes.

À Paris, le problème est de taille avec à priori 30 à 40% de la voirie concernée.

### 13. DIVERS

Véronique LEVIEUX évoque l'ouverture d'une ressourcerie début juillet 2018. A cette occasion, Emmaüs Alternatives serait intéressé pour venir présenter le projet lors d'un prochain conseil de quartier.

Hélène de Barmon salue l'ouverture, rue Saint Augustin, de Joyeux, un restaurant tenu par des personnes en situation de handicap et précise qu'elle leur a proposé de venir présenter leur initiative lors d'une réunion du conseil de quartier.

Philippe GODOY propose une balade historique dans le quartier nommée *Sur les pas de Molière*, programmée le samedi 2 juin à 10h30.

Philippe GODOY propose également un rendez-vous des voisins le mardi 5 juin et sollicite les Elus pour préciser les contraintes autour de cet évènement. En toute logique, toute occupation de l'espace public doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Préfecture.

Prochaines réunions à 20 heures en mairie d'arrondissement :

Lundi 25 juin 2018